

## RISQUES CHIMIQUES

# Risques liés aux pesticides

### Table des matières

<b>1. INTRODUCTION .....</b>	<b>2</b>
1.1 <i>Mise en contexte .....</i>	2
1.2 <i>Obligations légales.....</i>	2
<b>2. PORTRAIT DU RISQUE .....</b>	<b>2</b>
2.1 <i>Aperçu du contaminant et des secteurs d'activité .....</i>	2
2.2 <i>Voies d'exposition .....</i>	5
2.3 <i>Effets sur la santé.....</i>	5
2.4 <i>Lois et règlements .....</i>	7
<b>3. TÂCHES À RISQUE .....</b>	<b>8</b>
<b>4. DÉMARCHE DE PRÉVENTION .....</b>	<b>8</b>
4.1 <i>Identifier et analyser les risques.....</i>	8
4.2 <i>Corriger les risques.....</i>	10
4.3 <i>Contrôler les risques.....</i>	12
<b>5. PREMIERS SECOURS ET PREMIERS SOINS SPÉCIFIQUES.....</b>	<b>13</b>
<b>6. SUIVI MÉDICAL .....</b>	<b>13</b>
<b>7. SERVICES OFFERTS PAR LES ÉQUIPES DU RSPSAT .....</b>	<b>14</b>
<b>8. AUTRES SERVICES OFFERTS .....</b>	<b>14</b>
<b>9. POUR EN SAVOIR PLUS.....</b>	<b>15</b>
<b>ANNEXE 1 .....</b>	<b>16</b>
<b>ANNEXE 2 .....</b>	<b>17</b>

## 1. INTRODUCTION

Le programme de santé au travail sur les pesticides enrichit celui sur les [risques chimiques](#). Il est recommandé de consulter ce dernier pour obtenir des informations plus détaillées.

### 1.1 Mise en contexte

Certains travailleuses et travailleurs peuvent être exposés à des pesticides dans leur milieu de travail. Cette exposition, à court ou à long terme, peut causer des problèmes de santé. Il est donc nécessaire de mettre en place des mesures de prévention pour protéger la santé des travailleuses et des travailleurs concernés. Les pesticides devraient être utilisés en dernier recours lorsqu'il n'y a pas d'autre solution pour maîtriser les animaux, végétaux ou autres organismes nuisibles (insectes, champignons, parasites, etc.). La lutte antiparasitaire intégrée<sup>1</sup> est une approche à privilégier pour éviter, ou réduire l'utilisation de pesticides.

### 1.2 Obligations légales

L'employeur doit déterminer les mesures de prévention du programme de santé au travail à considérer et à inclure dans son programme de prévention ou son plan d'action en fonction de la situation de son milieu de travail.

## 2. PORTRAIT DU RISQUE

### 2.1 Aperçu du contaminant et des secteurs d'activité

Au sens de la [Loi sur les pesticides](#), on entend par pesticide :

- toute substance, matière ou microorganisme destiné à :
  - contrôler, détruire, amoindrir, attirer ou repousser, directement ou indirectement, un organisme nuisible, nocif ou gênant pour l'être humain, la faune, la végétation, les récoltes ou les autres biens,
  - servir de régulateur de croissance de la végétation.Exclusion : un vaccin ou un médicament, sauf s'il est topique et destiné aux animaux.
- un produit antiparasitaire homologué en vertu de la [Loi sur les produits antiparasitaires](#);
- une semence enrobée d'un tel produit.

Les pesticides sont généralement fabriqués à partir de produits chimiques, mais ils peuvent également l'être à partir de matières naturelles provenant par exemple d'animaux, de plantes ou de bactéries. Les pesticides contiennent un ou plusieurs ingrédients actifs, indiqués sur

---

<sup>1</sup> La lutte antiparasitaire intégrée est une stratégie globale de gestion des ravageurs, ou ennemis des cultures, qui combine diverses méthodes (biologiques, culturales, physiques, chimiques, etc.). Elle sert à maintenir leurs populations sous un seuil de nuisibilité économique, en limitant les impacts sur la santé humaine et l'environnement et en prenant en compte les aspects sociaux et économiques.

leur étiquette<sup>2</sup>, qui agissent sur l'organisme ciblé. Ils peuvent également contenir d'autres ingrédients, dont des additifs permettant d'améliorer leurs propriétés physiques et leur efficacité. Ces autres ingrédients de la formulation peuvent également présenter des risques pour la santé. Contrairement aux ingrédients actifs, ces derniers n'apparaissent pas sur l'étiquette, mais plutôt sur la fiche de données de sécurité (FDS) du pesticide.

Les changements climatiques, les échanges commerciaux et le transport de marchandises augmentent les problématiques liées aux organismes nuisibles. En effet, en favorisant leur multiplication ou l'apparition de nouveaux organismes, cela peut avoir un impact sur la nature des pesticides à utiliser, leur quantité et le calendrier des traitements.

L'environnement pourrait également être affecté par l'usage de pesticides, ce qui peut se traduire par une diminution de la pollinisation et de la biodiversité ou la contamination des eaux, des sols et de la chaîne alimentaire. La santé globale peut ainsi être affectée.

Les pesticides se divisent en différentes catégories selon la cible visée. Le tableau 1 présente des exemples de secteurs d'activité où sont utilisées les principales catégories de pesticides avec les organismes qu'ils ciblent.

---

<sup>2</sup> L'[étiquette](#) est un document légal qui doit être respecté en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*. Elle est apposée sur le contenant du pesticide et inclut, dans la plupart des cas, un livret de plusieurs pages fourni par le fabricant.

**Tableau 1** : Principales catégories de pesticides et d'organismes nuisibles ciblés selon les secteurs d'activité

Catégories	Organismes nuisibles ciblés	Secteurs d'activité						
		Cultures agricoles	Élevages agricoles, soins aux autres animaux	Horticulture, entretien des espaces verts et des terrains de golf	Sylviculture, foresterie	Entretien des corridors de transport d'énergie, routiers ou ferroviaires	Gestion parasitaire : commerces, industries, entrepôts, aéroports, etc.	Contrôle des organismes nuisibles en milieu aquatique
Fongicide	Champignons (maladies fongiques)	X	X	X			X	
Herbicide	Mauvaises herbes							
Phytocide	Végétaux (en général)	X		X	X	X		X
Algicide	Algues							
Insecticide	Insectes	X	X	X	X		X	X
Acaricide	Acariens							
Molluscicide	Mollusques	X		X				X
Nématicide	Nématodes, vers parasites	X	X	X				
Vermifuge								
Piscicide	Poissons							X
Rodenticide	Rongeurs	X	X	X			X	
Avicide	Oiseaux						X	

## 2.2 Voies d'exposition

**Comment s'expose-t-on aux pesticides?**

Il existe trois principales voies d'exposition aux pesticides :

La **voie orale** est importante si les mesures d'hygiène de base ne sont pas respectées (p. ex. ne pas se laver les mains avant de manger), si les pratiques de travail sont dangereuses (p. ex. déboucher une buse de pulvérisation en soufflant dedans).

La **voie respiratoire** est importante si le pesticide est très volatile et s'il est appliqué par poudrage, pulvérisation, brumisation ou fumigation.

La **peau** constitue souvent la **principale voie d'exposition** lors de travaux agricoles, car la peau occupe une grande superficie du corps humain.

**En portant à la bouche**  
des aliments/objets/mains contaminés.

**En respirant**  
des particules/gouttelettes de pesticides.

**En recevant**  
des gouttelettes ou en touchant une surface/un équipement contaminés.

Source : Mathieu, A., Labrèche, F. et Prud'homme, P. (2022). *Connaissez-vous les effets potentiels des pesticides agricoles sur la santé?* (Fiche n° DT-1153-fr). IRSST. <https://pharesst.irsst.qc.ca/fiches/102>

## 2.3 Effets sur la santé

L'exposition des travailleuses et des travailleurs aux pesticides comporte des risques pour la santé qui peuvent s'aggraver avec la quantité et la fréquence de l'exposition. Certains peuvent causer des effets graves à très court terme, même en cas de faible exposition ou à de petites quantités.

Les effets toxiques des pesticides peuvent être plus importants en période estivale. En effet, la chaleur peut accentuer l'absorption du produit par la peau. L'humidité peut réduire le temps d'évaporation des gouttelettes, ce qui peut augmenter la durée d'exposition. De plus, lorsqu'il fait chaud, le port d'équipements de protection individuelle (EPI) peut augmenter le risque d'épuisement ou de coup de chaleur. Par ailleurs, l'exposition à certains pesticides peut causer des problèmes d'audition (ototoxicité).

Pratiquement tous les types de pesticides peuvent causer des effets dangereux sur la santé, même les biopesticides.

**Tableau 2 : Principaux effets sur la santé reliés à l'exposition aux pesticides**

<b>Intoxication aiguë</b>	
Les symptômes se manifestent immédiatement après l'exposition, quelques minutes, quelques heures ou quelques jours plus tard.	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maux de tête</li> <li>• Fatigue</li> <li>• Perte d'appétit</li> <li>• Nausées (mal au cœur)</li> <li>• Étourdissements</li> <li>• Irritation de la peau et des yeux</li> </ul>	<p><b>Dans les cas les plus graves :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vomissements</li> <li>• Tremblements</li> <li>• Douleur abdominale (maux de ventre) et diarrhée</li> <li>• Faiblesse</li> <li>• Nervosité</li> <li>• Transpiration excessive</li> <li>• Trouble de vision</li> <li>• Difficultés à respirer</li> <li>• Convulsions</li> <li>• Coma</li> <li>• Décès</li> </ul>
<b>Principaux effets possibles sur la santé à court ou à moyen terme</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contact avec les yeux : rougeur, irritation, démangeaisons</li> <li>• Allergie de peau : eczéma</li> <li>• Asthme allergique</li> </ul>	
<b>Principaux effets possibles sur la santé à long terme <sup>[1]</sup></b>	
<b>Problèmes neurologiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maladie de Parkinson <sup>[2]</sup></li> <li>• Troubles anxio-dépressifs</li> <li>• Troubles cognitifs (ex : Alzheimer)</li> </ul>
<b>Cancers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lymphome non hodgkinien</li> <li>• Myélome multiple</li> <li>• Leucémie</li> <li>• Cancer de la prostate</li> <li>• Cancer du cerveau</li> <li>• Cancer de la vessie</li> <li>• Cancer des reins</li> <li>• Sarcome des tissus mous</li> </ul>
<b>Effets sur la reproduction et le développement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Malformations congénitales</li> <li>• Mort du fœtus</li> <li>• Accouchement avant terme</li> <li>• Troubles de fertilité</li> <li>• Endométriose</li> </ul>
<b>Maladies des poumons</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maladie pulmonaire obstructive chronique (MPOC)</li> <li>• Asthme</li> </ul>
<b>Problèmes endocriniens</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Hypothyroïdie</li> </ul>
<b>Effets chez les enfants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cancer du cerveau</li> <li>• Leucémie</li> <li>• Trouble du développement du cerveau : problème de comportement, d'apprentissage, de motricité, anxiété</li> </ul>

[1] Selon notamment l'étude de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) : [inserm-expertisecollective-pesticides2021-synthese.pdf](https://www.inserm.fr/fr/expertise-collective/pesticides2021-synthese.pdf)

[2] Au Québec, la maladie de Parkinson figure à la liste des [maladies professionnelles](#) depuis 2021.

## 2.4 Lois et règlements

Puisqu'un pesticide est considéré comme un contaminant et une matière dangereuse au sens de la [Loi sur la santé et la sécurité du travail](#) (LSST), les dispositions de cette loi s'appliquent à leur utilisation. Ainsi, un employeur ne peut permettre l'utilisation de pesticides sur le lieu de travail à moins que les travailleurs soient formés.

L'annexe I du [Règlement sur la santé et la sécurité du travail](#) (RSST) prévoit une valeur d'exposition admissible (VEA) pour certains pesticides. Le symbole de marque déposée (®) facilite le repérage lorsque le nom commercial est mentionné dans l'annexe I. Ce nom renvoie à l'ingrédient actif visé par la réglementation (ex. : 2,4-D).

La [Loi sur les pesticides](#) prévoit que les vendeurs et les utilisateurs de pesticides doivent démontrer qu'ils ont acquis certaines connaissances en matière de pesticides dans leur secteur d'activité afin d'obtenir un certificat du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

Pour sa part, le [Code de gestion des pesticides](#) requiert, dans certains cas, la tenue de registres pour l'entreposage et l'utilisation de pesticides.

Au Canada, la [Loi sur les produits antiparasitaires](#) (LPA) exige que les utilisateurs respectent les instructions de [l'étiquette des pesticides](#), notamment le délai de réentrée dans la zone traitée (délai de sécurité) et le port d'EPI.

<p><b>ATTENTION</b> – La personne qui applique un pesticide doit s'assurer qu'aucune personne autre que celle y participant n'est présente sur le lieu d'application ou est exposée au pesticide (<a href="#">Code de gestion des pesticides</a>, art. 40).</p>
---

### 3. TÂCHES À RISQUE

Parmi les tâches pouvant exposer les travailleuses et les travailleurs aux pesticides, mentionnons :

- la vente, le transport et l'entreposage des produits;
- la manipulation de pesticides ou de semences enrobées de pesticides;
- la réalisation de tâches liées à l'application de pesticides, telles que :
  - la préparation du mélange (bouillie) et son chargement dans l'équipement de pulvérisation,
  - l'application du mélange,
  - le nettoyage et entretien des équipements ou des outils, le nettoyage des EPI et rinçage des contenants contaminés.

**ATTENTION** – Si la tâche requiert l'utilisation d'un pesticide, elle ne devrait pas être confiée à un enfant ou à un adolescent.

### 4. DÉMARCHE DE PRÉVENTION

Une prise en charge efficace de la santé et de la sécurité du travail constitue un levier important pour favoriser le développement d'une culture de prévention durable et maintenir un milieu de travail sain et sécuritaire. Son succès repose sur plusieurs éléments, dont la participation active des travailleuses et des travailleurs ainsi que la mise en œuvre d'une démarche de prévention rigoureuse.

#### 4.1 Identifier et analyser les risques

##### 4.1.1 Identifier les risques

L'identification des situations à risque consiste à repérer dans le milieu de travail les procédés ou les tâches qui exposent les travailleuses et les travailleurs aux pesticides. Ceux-ci peuvent être émis sous forme d'aérosols (ex. : poussières, gouttelettes, brouillards) ou de vapeurs. Les travailleuses et les travailleurs peuvent également être exposés indirectement lors d'un contact avec des surfaces ou des objets contaminés.

Pour obtenir de l'information sur les risques associés aux pesticides utilisés, il est nécessaire de consulter [l'étiquette](#) de chacun d'eux. En complément, la consultation de la FDS<sup>3</sup> est également recommandée.

---

<sup>3</sup> Même si les produits antiparasitaires sont exemptés de l'obligation de la FDS et de l'étiquette du SIMDUT, une FDS est souvent accessible sur le site Web du fabricant.




L'étiquette du produit antiparasitaire informe uniquement sur les effets aigus de l'ingrédient actif sur la santé. En revanche, la FDS mentionne les effets aigus et chroniques (effets à long terme) de tous les ingrédients dangereux présents dans la formulation.

### 4.1.2. Analyser les risques

Cette étape a pour objectif d'établir un niveau de risque en fonction du niveau de dangerosité et de la probabilité d'exposition.

Le tableau 3 suivant permet de prioriser les risques et, par la suite, de mettre en place les mesures de prévention nécessaires pour corriger la situation. La signification des pictogrammes est présentée aux annexes 1 et 2.

**Tableau 3 :** Priorisation des risques liés aux pesticides

Produits ou situations avec au moins une des caractéristiques suivantes :	Probabilité <sup>a</sup> élevée	Probabilité modérée	Probabilité faible
<b>Dangerosité élevée</b> « DANGER » 	Risque élevé	Risque élevé	Risque modéré
<b>Dangerosité modérée</b> « ATTENTION » ou « AVERTISSEMENT » 	Risque élevé	Risque modéré	Risque modéré
<b>Dangerosité faible</b> « ATTENTION »  Sans pictogramme	Risque modéré	Risque modéré	Risque faible

- La probabilité d'exposition varie en fonction de différents facteurs : contaminant dispersé dans l'air lors de tâche, contaminant utilisé en espace clos ou endroit mal ventilé, du temps d'utilisation et de la quantité du contaminant utilisé et des valeurs d'exposition.
- Les quantités quotidiennes utilisées sont grandes (ex. plus de 1 mètre cube ou 1000 litres) ou sont supérieures aux quantités de produit ou de matière active à partir desquelles l'étiquette prescrit des mesures supplémentaires pour réduire l'exposition.
- Les quantités quotidiennes utilisées se calculent en kilogrammes ou en litres et sont inférieures aux quantités de produit ou de matière active à partir desquelles l'étiquette prescrit des mesures supplémentaires pour réduire l'exposition.

Source : Adaptation du [Programme de santé au travail sur les risques chimiques](#) de la CNESST.

Une situation qui représente un risque élevé nécessitera une priorisation et une action corrective immédiate. Une situation à risque modéré nécessitera une prise en charge à court terme et un risque faible devra être géré à moyen ou à long terme.

## 4.2 Corriger les risques

Après avoir établi les niveaux de risques et déterminé les priorités d'action, il faut évaluer les mesures de prévention mises en œuvre ou celles qui devraient être implantées afin d'éliminer ou de maîtriser les risques pour la santé des travailleuses et des travailleurs. Cette évaluation doit s'appuyer sur la hiérarchie des mesures de prévention. Dans la plupart des cas, la combinaison des mesures suivantes s'avère plus efficace que l'application d'une seule mesure de prévention.

### 4.2.1. Élimination à la source

La stratégie de lutte sans pesticides peut nécessiter plus d'un type d'intervention, qu'il s'agisse de méthodes de prévention ou de méthodes de lutte sans pesticides. La consultation auprès d'un professionnel (ex. : agronome, biologiste, ingénieur forestier) peut être utile à cette étape.

#### Méthodes de prévention

Les méthodes de prévention visent à réduire la pression des organismes nuisibles et à éviter leur introduction ou leur dispersion, de façon à limiter le recours aux méthodes de lutte directe. Voici quelques exemples :

- Optimisation des conditions de culture (choix des sites, pH, fertilisation, etc.)
- Choix de cultivars résistants aux maladies et aux ennemis des cultures
- Mesures de biosécurité
- Rotation des cultures, cultures de couverture, compagnonnage
- Moyens d'exclusion des organismes nuisibles pour les bâtiments : réparation de fissures, installation de moustiquaires, rideau d'air

#### Méthodes de lutte sans pesticides

Il existe diverses méthodes de lutte sans pesticides selon l'organisme nuisible, le domaine d'intervention et le lieu de l'intervention. Voici quelques exemples :

##### Moyens de lutte physique ou mécanique

- Mauvaises herbes : désherbage manuel, mécanique, thermique ou électrique, faux semis, paillis
- Insectes nuisibles dans les cultures : filets anti-insectes
- Insectes nuisibles dans les bâtiments : pièges lumineux ou collants
- Oiseaux : dispositifs effaroucheurs sonores ou visuels (ex : imitations d'oiseaux de proie)
- Rongeurs : pièges mécaniques

## Moyens de lutte biologique

- Insectes nuisibles pour les plantes : agents de lutte biologique, lâchers d'insectes stériles, confusion sexuelle, etc.
- Oiseaux : services d'un fauconnier

### 4.2.2. Remplacement

Le remplacement par un produit moins nocif pour la santé est recommandé. L'idéal est de choisir des options ne contenant pas de substances cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction ou sensibilisantes. La consultation des FDS permet de repérer la présence de tels effets sur la santé dans les formulations commerciales.

Dans le cas des pesticides pour les cultures et l'entretien des espaces verts, comme les terrains de golf, un premier tri peut être effectué en consultant [SAgE pesticides](#). Cet outil permet de comparer les produits selon les effets aigus et chroniques de leurs ingrédients actifs sur la santé des mammifères, dont les humains. Par la suite, pour identifier les effets sur la santé des autres ingrédients, les FDS doivent également être consultées.

### 4.2.3. Contrôle technique

Il s'agit d'une solution technologique permettant d'isoler la travailleuse ou le travailleur du produit nocif ou du procédé, par exemple :

- un système de transfert fermé pour acheminer le produit de son contenant d'origine à la cuve du pulvérisateur sans contact avec le produit;
- une cabine de tracteur filtrante et pressurisée. Par exemple, une cabine de catégorie 4, conforme à la norme européenne EN 15695, ou une cabine conçue selon une norme offrant un niveau de protection équivalent, est recommandée pour l'application de pesticides vers le haut comme dans un verger. Une cabine de catégorie 4 offre le plus haut niveau de protection contre les poussières, les aérosols et les vapeurs;
- un véhicule autonome pour l'application (ex. : drone ou véhicule robot sans conducteur);
- des points d'appât inviolables (ex. : système fermé pour attirer les rongeurs sans que personne ne soit en contact direct avec les rodenticides);
- un local d'entreposage identifié et bien ventilé.

#### 4.2.4. Signaux

Ces mesures améliorent la capacité des travailleuses et des travailleurs à repérer les risques pour la santé :

- Maintenir les étiquettes et les signaux de danger visibles sur les contenants de pesticides.
- Afficher un avertissement notamment sur les zones traitées, l'entrepôt à pesticides et les stations d'appât. La pose d'une affiche est obligatoire dans certaines situations. Consultez le [Code de gestion des pesticides](#) pour en savoir plus.

#### 4.2.5. Mesures administratives

Ces mesures permettent notamment de planifier les actions liées aux mesures de remplacement et de contrôle techniques, par exemple une politique d'achat de produits et d'équipements. Elles permettent également aux travailleuses et aux travailleurs d'acquérir les compétences requises afin de réaliser leurs tâches en limitant leur exposition. Dans ce contexte, il peut s'agir de procédures de travail, de listes de vérification, ainsi que d'information sur les risques et les consignes à respecter. Par exemple, il faut entretenir périodiquement la cabine filtrante selon les directives d'utilisation, éviter l'application lors de forts vents, pulvériser à basse pression, utiliser des buses anti-dérives.

Les mesures administratives comprennent aussi la formation sur l'utilisation des pesticides, les mesures d'hygiène comme le lavage des mains et le port ainsi que l'entretien des vêtements et EPI, l'entraînement et la supervision.

#### 4.2.6. Moyens et équipements de protection individuelle (EPI)

Même si des mesures de prévention sont en place, diverses étapes liées à l'utilisation de pesticides requièrent le port d'EPI (ex. : appareil de protection respiratoire [APR], gants, lunettes, bottes, vêtements de protection). Si un APR est utilisé, un [programme de protection respiratoire](#) doit être mis en place.

### 4.3 Contrôler les risques

Contrôler les risques consiste à prévoir les mesures permettant de s'assurer que les risques identifiés demeurent éliminés ou maîtrisés. Il peut s'agir de mesures de surveillance, d'évaluation, d'entretien ou de suivi, par exemple :

- la supervision des travailleuses et des travailleurs;
- l'évaluation des compétences ou des procédures;
- l'inspection et la réparation des équipements;
- la formation continue sur les mesures de prévention à respecter.

## 5. PREMIERS SECOURS ET PREMIERS SOINS SPÉCIFIQUES

Il est important que les travailleuses et les travailleurs soient bien informés des voies d'exposition ainsi que des symptômes de l'intoxication aux pesticides.

La trousse de premiers secours et de premiers soins doit être bonifiée selon les produits utilisés (ex. : ajouter des gants appropriés selon les FDS). Les équipements d'urgence pour le rinçage des yeux et de la peau doivent être accessibles, fonctionnels, bien entretenus et à proximité des travailleuses et travailleurs exposés.

### **En cas d'intoxication aux pesticides même si légère :**

- Appeler le centre antipoison au 1 800 463-5060 ou le 911
- Avoir en main l'étiquette, la FDS ou le contenant du produit utilisé
- Mettre les EPI appropriés (ex. : gants, tablier) pour donner les premiers soins à la victime

### **En cas d'éclaboussures dans les yeux ou sur la peau :**

- Rincer immédiatement pendant au moins 15 à 20 minutes et se référer à la section 4 de la FDS

### **Attention! En cas d'arrêt cardiorespiratoire :**

- Faire le massage cardiaque (compressions thoraciques)
- NE PAS pratiquer le bouche-à-bouche ou le bouche à masque\*
- Utiliser un ballon ventilatoire (ballon-masque ou ambu-bag) s'il est accessible et si le secouriste a reçu la formation à cet effet

\* Pour ne pas vous intoxiquer et éviter d'absorber les vapeurs du produit qui peuvent être toxiques. L'utilisation du masque de poche pour la réanimation ne protège pas des vapeurs.

## 6. SUIVI MÉDICAL

Les travailleuses et les travailleurs doivent informer leur professionnel de la santé de l'utilisation de pesticides dans leur milieu de travail afin de permettre à ce professionnel d'orienter adéquatement son évaluation diagnostique.

Pour la travailleuse enceinte, dès le début de la grossesse, il est recommandé d'éliminer les tâches de manipulation ou d'application de pesticides et l'exposition à ces derniers. La travailleuse enceinte doit consulter son professionnel ou sa professionnelle de la santé qui effectue son suivi de grossesse. Il ou elle l'informerá des risques spécifiques à sa situation et recommandera des mesures appropriées pendant sa grossesse, après consultation avec l'équipe du [programme Pour une maternité sans danger](#) de sa région.

## 7. SERVICES OFFERTS PAR LES ÉQUIPES DU RSPSAT

Le Réseau de santé publique en santé au travail (RSPSAT), avec ses partenaires, voit à la prévention et à la protection de la santé des travailleuses et des travailleurs en soutenant les milieux de travail pour qu'ils puissent assumer leurs obligations en matière de prévention des lésions professionnelles. Doté d'équipes multidisciplinaires, il offre ses services gratuitement sur tout le territoire québécois.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le [www.santeautravail.qc.ca](http://www.santeautravail.qc.ca).

## 8. AUTRES SERVICES OFFERTS

Le [Répertoire toxicologique](#) de la CNESST fournit des informations aux milieux de travail sur les effets des contaminants sur la santé et les mesures de prévention pouvant être mises en place.

Les autres partenaires de la CNESST contribuent de plusieurs manières à soutenir les milieux de travail dans leur prise en charge de la SST. Par exemple, les [associations sectorielles paritaires](#) (ASP) offrent à leurs membres différents services.

L'[IRSST](#) offre un service de prêt d'instruments, d'étalonnage, de réparation et un service d'analyse des contaminants chimiques et toxicologiques (surveillance biologique de l'exposition).

## 9. POUR EN SAVOIR PLUS

CNESST

[Page sectorielle sur les pesticides en agriculture](#)

Gouvernement du Québec

[Information générale sur les pesticides](#)

[Utilisation et gestion des pesticides en milieu agricole](#)

[Certificat pour la vente et l'utilisation de pesticides](#)

[Les pesticides et la santé](#)

[SAgE pesticides](#)

SOFAD

[Formations en ligne sur les pesticides](#)

Santé Canada

[Gants de protection contre les pesticides](#)

[Équipement de protection individuelle](#)

[Utiliser les pesticides en toute sécurité](#)

[Comprendre les délais de sécurité liés aux pesticides](#)

[Déclarez tout problème lié à un pesticide](#)

CCHST

[Généralités sur les pesticides](#)

La CNESST et le MSSS tiennent à remercier les partenaires suivants pour leur participation à l'élaboration des programmes de santé au travail :



ASSOCIATIONS  
SECTORIELLES  
PARITAIRES

Institut national  
de santé publique  
Québec



















Réseau de santé publique  
en santé au travail

Québec  
Santé Québec

Pour toute demande d'information générale, nous vous invitons [à communiquer avec la CNESST](#).

## ANNEXE 1

### Symboles avertisseurs sur les étiquettes des pesticides





DANGER	Degré →			
	Genre ↓	Danger	Avertissement	Attention
 Poison				
 Inflammable				
 Corrosif				
 Explosif				

Source : [Notions de toxicologie](#)

## ANNEXE 2

Pictogrammes et classes de danger en fonction du SIMDUT susceptibles de se retrouver sur les FDS de pesticides.

### LES PICTOGRAMMES

	<b>BOUTEILLE À GAZ</b> Gaz sous pression Produits chimiques sous pression		
	<b>FLAMME</b> Gaz inflammables* Aérosols* Liquides inflammables* Matières solides inflammables	Liquides pyrophoriques Matières solides pyrophoriques Matières auto-échauffantes Matières qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables	Matières autoréactives : peuvent s'enflammer sous l'effet de la chaleur* Peroxydes organiques : peuvent s'enflammer sous l'effet de la chaleur* Produits chimiques sous pression*
	<b>FLAMME SUR UN CERCLE</b> Gaz comburants Liquides comburants Matières solides comburantes		
	<b>BOMBE EXPLOSANT</b> Matières autoréactives : peuvent exploser sous l'effet de la chaleur Peroxydes organiques : peuvent exploser sous l'effet de la chaleur		
	<b>POINT D'EXCLAMATION</b> Toxicité aiguë : nocif en cas d'ingestion, par contact cutané ou par inhalation	Sensibilisation cutanée Irritation cutanée Irritation oculaire*	Toxicité pour certains organes cibles – Exposition unique
	<b>DANGER POUR LA SANTÉ</b> Sensibilisation respiratoire Cancérogénicité Mutagénicité sur les cellules germinales	Toxicité pour la reproduction* Toxicité pour certains organes cibles – Exposition unique	Toxicité pour certains organes cibles – Expositions répétées Danger par aspiration
	<b>TÊTE DE MORT SUR DEUX TIBIAS</b> Toxicité aiguë : mortel ou toxique en cas d'ingestion, par contact cutané ou par inhalation		
	<b>CORROSION</b> Corrosion cutanée Lésions oculaires graves	Matières corrosives pour les métaux	
	<b>DANGER BIOLOGIQUE</b> Matières infectieuses présentant un danger biologique		
<b>PAS DE PICTOGRAMME</b>	Poussières combustibles	Asphyxiants simples	
<b>TOUT PICTOGRAMME APPLICABLE AU DANGER</b>	Dangers physiques non classifiés ailleurs		Dangers pour la santé non classifiés ailleurs

\* Certaines catégories ou sous-catégories de ces classes de danger n'exigent pas de pictogramme.

Source : [Affiche – SIMDUT- Les pictogrammes](#)